



La Compagnie de rentes Blumont

Rapport sur la gestion des risques climatiques – Ligne directrice
B-15 du BSIF
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

À propos de La Compagnie de rentes Blumont

La Compagnie de rentes Blumont (la « Compagnie ») est la seule compagnie d'assurance vie canadienne dont l'objectif principal est d'offrir des solutions de rente collective aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux associations qui facilitent les conventions d'épargne-retraite pour leurs participants et leurs membres.

La Compagnie est une filiale indirecte en propriété exclusive de Brookfield Wealth Solutions Ltd. (« BWS »). BWS vise à garantir l'avenir financier des particuliers et des institutions en offrant une gamme de services de régimes de retraite, de produits de protection du patrimoine et de solutions de fonds personnalisées.

Gouvernance

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Compagnie (le « Conseil d'administration ») est responsable de la supervision des activités et affaires de la Compagnie, y compris les risques climatiques, qui sont menées par la direction et le personnel de la Compagnie. La surveillance est effectuée directement et par l'intermédiaire des comités de gestion des risques, de placement et d'audit du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour superviser les activités de la Compagnie au moyen de séances d'information et de rapports des comités produits par la direction sur le rendement de la Compagnie et d'autres questions pertinentes. Le conseil est composé à 50 % d'administrateurs indépendants et à 50 % d'administrateurs affiliés. Le Conseil d'administration et ses comités se réunissent au moins une fois par trimestre.

Comités du Conseil d'administration	Objectif et activités liées aux risques climatiques
Comité de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none">Superviser, examiner et, s'il y a lieu, recommander au Conseil d'administration aux fins d'approbation le cadre de gestion des risques d'entreprise, la tolérance au risque et les pratiques de gestion des risques de la Compagnie.Examiner les risques climatiques, qui sont une composante du cadre de gestion des risques d'entreprise.
Comité de placement	<ul style="list-style-type: none">Superviser, examiner et, s'il y a lieu, recommander au Conseil d'administration aux fins d'approbation la stratégie et la politique de placement de la Compagnie, établir la tolérance au risque et surveiller le rendement et la conformité.Les risques climatiques sont intégrés à l'ensemble des décisions de placement multifactorielles et pris en compte comme tous les principaux facteurs dans le cadre de la prise de décisions de placement de la Compagnie afin d'équilibrer le risque et le rendement.
Comité d'audit	<ul style="list-style-type: none">Examiner les renseignements financiers, les états financiers et les déclarations réglementaires et, s'il y a lieu, faire des recommandations au Conseil d'administration. Superviser le travail des auditeurs externes et internes.Examiner les documents relatifs aux changements climatiques.

Équipe de direction

La direction est responsable de la mise en œuvre de la stratégie d'affaires du Conseil d'administration et de la direction des activités.

Surveillance de la haute direction : Questions liées aux risques climatiques	
Chef de la direction	<ul style="list-style-type: none">Assurer la direction de la stratégie et de la gestion des risques de la Compagnie.Fournir des mises à jour stratégiques au Conseil d'administration, y compris des mises à jour sur les questions climatiques, s'il y a lieu.
Chef de la gestion des risques	<ul style="list-style-type: none">Superviser le cadre de gestion des risques d'entreprise, y compris les risques climatiques, tout en surveillant les principaux risques et les risques émergents.Fournir des mises à jour au comité de gestion des risques.
Chef des placements	<ul style="list-style-type: none">Superviser la stratégie de placement de la Compagnie, y compris la détermination, l'évaluation et la gestion des risques climatiques pour les portefeuilles de placements, s'il y a lieu.Fournir des mises à jour au comité de placement.
Chef des finances	<ul style="list-style-type: none">Superviser la production des rapports sur les risques climatiques préparés à des fins réglementaires.Fournir des mises à jour au comité d'audit.

Responsabilité et rendement de la haute direction

À l'heure actuelle, les risques climatiques ne sont pas intégrés aux objectifs ou à la rémunération de la haute direction, car ces risques n'ont pas été considérés comme importants pour la Compagnie.

Stratégie

En élaborant et en mettant en œuvre sa stratégie, la Compagnie tient compte des risques climatiques et des facteurs climatiques financiers importants pour son rendement à long terme.

Assurance : La recherche et l'analyse sur les voies possibles du climat et les répercussions potentielles de l'augmentation des températures mondiales sur la longévité n'en sont qu'à leurs débuts. La Compagnie continue de surveiller ces recherches.

Placements : La Compagnie gère les risques et les occasions dans le portefeuille de placements, dans le but d'investir afin d'offrir des rendements ajustés selon les risques acceptables à long terme. Plusieurs prêts immobiliers et infrastructures de la Compagnie représentent des occasions liées au climat, car ils soutiennent les systèmes énergétiques et les chaînes d'approvisionnement. La Compagnie donne en impartition la gestion des placements auprès de gestionnaires réputés qui tiennent compte des risques liés aux changements climatiques dans leurs décisions de placement.

Compte tenu de l'incidence sur l'assurance et les placements, les risques climatiques et les occasions liés au climat n'ont pas été considérés comme importants pour la situation financière, le rendement ou les flux de trésorerie de la Compagnie.

Gestion des risques

Les risques climatiques font partie des catégories de risque de la Compagnie. Dans le cadre de gestion des risques d'entreprise de la Compagnie, l'exposition aux risques climatiques est considérée comme mineure à l'heure actuelle à la suite d'une combinaison d'analyses qualitatives et quantitatives. La Politique de gestion des risques climatiques de la Compagnie (la « Politique ») énonce les principes qui orientent l'approche de la Compagnie à l'égard des risques climatiques et établit les exigences nécessaires à sa gestion efficace. Les risques climatiques font l'objet d'une surveillance dans le cadre des processus de gestion des risques de la Compagnie et sont signalés aux comités du Conseil d'administration concernés (Gestion des risques, Placements et/ou Audit), selon le cas. Ces pratiques évolueront et peuvent inclure une analyse de scénarios à l'avenir.

Les risques climatiques et les occasions liés au climat ci-dessous pourraient raisonnablement influencer sur la situation financière, le rendement ou les flux de trésorerie de la Compagnie.

Risques climatiques

Facteur	Type et durée	Incidence potentielle
Physique	Assurance (Moyen à long terme)	Les températures plus élevées pourraient avoir une incidence sur la longévité sous-jacente et avoir des effets possibles sur l'expérience de longévité.
	Placements (Court et moyen terme)	L'augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques pourrait entraîner une diminution de la qualité du crédit de l'émetteur ou une baisse des évaluations des actifs donnés en garantie pour les placements.
Transition	Placements (Moyen à long terme)	Les portefeuilles de placements de la Compagnie sont exposés à des risques de transition causés par des contreparties qui ne s'adaptent pas à une économie à plus faible émission de carbone.

Remarque : La Compagnie évalue les risques climatiques à court terme (0 à 5 ans), à moyen terme (5 à 15 ans) et à long terme (15 ans et plus).

Atténuation des risques

Assurance : Les recherches sur les répercussions possibles des changements climatiques sur la longévité n'en sont qu'à leurs débuts. La Compagnie atténue ce risque climatique grâce à la réassurance de la longévité.

Placements : L'information sur les risques climatiques est intégrée à l'ensemble des décisions de placement multifactorielles et prise en compte comme tous les principaux facteurs dans le cadre de la prise de décisions de placement de la Compagnie afin d'équilibrer le risque et le rendement. Les risques climatiques sont examinés sur trois périodes (court, moyen et long terme), car la nature de ces risques peut varier selon la période considérée. Les périodes sont établies pour tenir compte du fait que les répercussions climatiques devraient se produire sur des décennies, et se prolonger au-delà des délais habituels d'évaluation des risques de la Compagnie. Le principal facteur d'atténuation du risque du portefeuille actuel est le maintien d'un portefeuille de placements bien diversifié par secteur, industrie, région et émetteur.

Affaires/stratégie : La Compagnie surveille le contexte juridique et réglementaire pour repérer les changements émergents qui pourraient avoir une incidence sur ses activités ou sa stratégie.

Occasions liées au climat

Facteur	Type et durée	Incidence potentielle
Physique	Assurance (Moyen à long terme)	Les températures plus élevées pourraient avoir une incidence sur la longévité sous-jacente et avoir des effets possibles sur l'expérience de longévité.
Transition	Placements (Moyen à long terme)	Occasions d'investissement dans des projets d'énergie renouvelable (p. ex., énergie éolienne, énergie solaire, infrastructures) et occasions de transition énergétique.

Cibles et paramètres

La Compagnie n'a pas établi de cibles d'émissions de gaz à effet de serre.

La Compagnie applique l'approche de contrôle opérationnel pour définir ses limites organisationnelles et son approche de consolidation des émissions. Dans le cadre de cette approche, la Compagnie est responsable de 100 % des émissions de portées 1 et 2 provenant d'activités sur lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel. Les locaux loués par la Compagnie sont considérés comme relevant de son contrôle opérationnel. La Compagnie suit les pratiques de comptabilisation du carbone standard de l'industrie pour comprendre, mesurer et produire des rapports sur les émissions de portées 1 et 2 en fonction de la superficie louée, conformément à la *norme de comptabilisation et de déclaration d'entreprise de GHG Protocol*, et son inventaire des GES est assuré annuellement conformément à la *norme d'assurance AA1000 (v3)^{ab}*. Les émissions de portées 1 et 2 proviennent de la gestion de l'immeuble.

L'augmentation des émissions de portées 1 et 2 en 2025 est attribuable au déménagement de la Compagnie dans un plus grand espace de bureau.

Émissions de gaz à effet de serre (tonnes d'équivalents CO ₂)	2025	2024
Portée 1 – Émissions directes (consommation de chauffage et de carburant dans les bureaux loués de la Compagnie)	8	7
Portée 2 – Émissions indirectes, énergie (électricité, vapeur et eau de refroidissement achetées dans des locaux loués)	24	18

- a) **Les facteurs d'émission de portée 1 proviennent de ce qui suit :** Valeurs du potentiel de réchauffement de la planète utilisées pour calculer les équivalents carbone : Sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), comme suit : Dioxyde de carbone (tCO₂/unité) : 1; Méthane (tCH₄/unité) : 27; Protoxyde d'azote (tN₂ O/unité) : 273. Facteurs de conversion des émissions de GES au Canada : Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, Partie 2. (Ottawa : Environnement et Changement climatique Canada, 2025.) Facteurs d'émission de GES pour le gaz naturel au Canada : Rapport d'inventaire national 1990-2023. Environnement Canada. 2025. Partie 2, annexe 6.1, tableau A6.1-1.
- b) **Les facteurs d'émission de portée 2 proviennent de ce qui suit :** Valeurs du potentiel de réchauffement de la planète utilisées pour calculer les équivalents carbone : Sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), comme suit : Dioxyde de carbone (tCO₂/unité) : 1; Méthane (tCH₄/unité) : 27; Protoxyde d'azote (tN₂ O/unité) : 273. Facteurs de conversion des émissions de GES au Canada : Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, Partie 3. (Ottawa : Environnement et Changement climatique Canada, 2025.) Facteurs d'émission de GES pour la vapeur : Communications par courriel Enwave.